

**Procès-verbal du conseil de la municipalité de
Saint-Mathieu-du-Parc**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DU-PARC**

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2018**

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
AFFAIRES COURANTES**

- 01. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 02. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS**
 - 2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2017
 - 2.2 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2017, à 19h00
 - 2.3 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2017, à 19h30
- 03. CORRESPONDANCE**
- 04. APPROBATION DES COMPTES SOUMIS**
- 05. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**
 - 5.1 Adoption du Règlement 2017-08 pour l'entretien du chemin du Lac-Jackson (11 à 136) Hiver 2017-2018
 - 5.2 Adoption du Règlement 2017-09 pour l'entretien du chemin des Marcottes (1035 à 1320) Hiver 2017-2018
 - 5.3 Avis de motion et présentation du projet de Règlement 2018-01 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.
 - 5.4 Rémunération des élus municipaux – Augmentation 2018
- 06. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun sujet à l'ordre du jour
- 07. TRAVAUX PUBLICS**
 - 7.1 Ouverture de poste (interne) - embauche d'un (1) employé permanent, temps plein - journalier/opérateur de machinerie lourde - travaux publics
- 08. URBANISME**
 - 8.1 Demande de résidence de tourisme pour le 1061, chemin des Bernaches, lot 6 087 326 : implantation d'une résidence de tourisme d'une (1) chambre à coucher
 - 8.2 Entérinement correspondance envoyée au Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles – projet « Le Baluchon des lacs »
- 09. HYGIÈNE DU MILIEU & ENVIRONNEMENT**

Aucun sujet à l'ordre du jour
- 10. DÉVELOPPEMENT, COMMUNICATIONS, CULTURE & LOISIRS**
 - 10.1 Appel de candidature pour l'embauche d'un (1) employé permanent, temps plein – agent au développement et à la vie communautaire
 - 10.2 Contribution financière - Club de plein air Le Huard
 - 10.3 Contribution financière - Organisme Vision St-Maurice
- 11. AUTRES SUJETS**
- 12. PRÉSENCE À LA SÉANCE**
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DU-PARC SESSION ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc, tenue le quinzième jour du mois de janvier deux mille dix-huit (15 janvier 2018) à 19h00 au centre communautaire, 520, chemin Déziel.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Josée Magny, mairesse
Michel Langlois, conseiller
Renald Grenier, conseiller
Véronique Latte, conseillère
Louis Tremblay, conseiller
Daniel Gagnon, conseiller
André Bordeleau, conseiller

FORMANT QUORUM.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La séance est ouverte à dix-neuf heures (19h00), sous la présidence de Madame Josée Magny, mairesse.

AFFAIRES COURANTES

01. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-01-01

Il est proposé par _____, conseiller, appuyé par _____, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (6), que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 janvier 2018 **en laissant le point « Autres sujets » ouvert.**

ADOPTÉE

02. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS

2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2017

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2017 a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

Considérant que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

2018-01

À ces causes, il est proposé par _____, conseiller, appuyé par _____, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (6), que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2017, soit et est adopté, tel que rédigé.

ADOPTÉE

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

2.2 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2017, à 19h00

Considérant que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2017, à 19h00, a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

Considérant que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

2018-01

À ces causes, il est proposé par _____, conseiller, appuyé par _____, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (6), que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2017, à 19h00, soit et est adopté, tel que rédigé.

ADOPTÉE

2.3 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2017, à 19h30

Considérant que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2017, à 19h30, a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

Considérant que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

2018-01

À ces causes, il est proposé par _____, conseiller, appuyé par _____, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (6), que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2017, à 19h30, soit et est adopté, tel que rédigé.

ADOPTÉE

03. CORRESPONDANCE

01. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

1.1 Sûreté du Québec

- Félicitations à la nouvelle mairesse et collaboration avec la Municipalité dans les objectifs de sécurité publique

- Annonce du montant estimé pour la facturation des services policiers

1.2 Ministre du Tourisme et responsable de la région de la Mauricie

- Félicitations à la nouvelle mairesse et démonstration de son soutien pour la communauté de Saint-Mathieu-du-Parc

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

1.3 Premier ministre du Québec

- Félicitations à la nouvelle mairesse

1.4 Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

- Programmation des travaux TECQ 2014-2018-Approbation du versement

1.5 Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

- Programmation des travaux TECQ 2014-2018 - Autorisation

02. GOUVERNEMENT DU CANADA

2.1 Parcs Canada

- Félicitations à la nouvelle mairesse

03. MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC DE MASKINONGÉ)

- 3.1 Avis public concernant les séances publiques de la MRC de Maskinongé
- 3.2 Avis public concernant les séances du comité administratif de la MRC de Maskinongé
- 3.3 Mémo concernant l'élection du préfet et la nomination des préfets remplaçants
- 3.4 Règlement #253-17 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé, afin d'apporter plusieurs modifications concernant le lotissement, transport aérien, les conditions d'émission de permis et certificats et les usages résidentiels de moyenne et forte densité dans l'affectation récréative
- 3.5 Règlement #254-17 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'intégrer au document complémentaire le nouveau cadre normatif du ministère de la Sécurité publique quant aux zones à risques de glissement de terrain
- 3.6 Projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé, afin d'accorder une dérogation aux normes relatives aux zones inondables au MTMDET

04. MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Aucune correspondance

05. RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE

Aucune correspondance

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

06. ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX

Aucune correspondance

07. CONVOCATION / INVITATION

Aucune correspondance

08. DEMANDE DE SOUTIEN - AIDE FINANCIERE

- **8.1 Vision Saint-Maurice:** demande d'une participation financière à l'ensemencement de la rivière Shawinigan

- **8.2 Association pour la protection des lacs Goulet, Brûlé, Magnan et des Amoureux:** demande d'aide financière - projet de périphyton

- **8.3 Association pour la protection des lacs Goulet, Brûlé, Magnan et des Amoureux:** demande d'aide financière - projet pancartes « sans phosphates »

09. LETTRE CITOYENNE

- **9.1 Association des propriétaires et locataires riverains des Lacs en Croix, Barnard et Régis** - projet Le Baluchon

10. AUTRES

- **10.1 Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie:** félicitations aux nouvelles élues et demande d'une future collaboration

- **10.2 Ville de Shawinigan:** félicitations à la nouvelle mairesse et demande d'une future collaboration

- **10.3 Fédération québécoise des municipalités:** déclaration d'élection au conseil d'administration de la FQM

- **10.4 Municipalité de Saint-Barnabé Nord:** résolution entente intermunicipale relative au service de l'équipe d'intervention en désincarcération

- **10.5 Réseau Biblio:** Fonds d'appui au rayonnement des régions - programme de subvention

- **10.6 Centre d'action bénévole de la région de Shawinigan:** convocation au Gala reconnaissance de l'action bénévole

- **10.7 Commission scolaire de l'Énergie:** félicitations à la nouvelle mairesse

- **10.8 Cogeco Connexion:** félicitations à la nouvelle mairesse

11. PUBLICATION ET REVUES

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

04. APPROBATION DES COMPTES SOUMIS

LISTE DES COMPTES PAYÉS EN DÉCEMBRE			
510386	PETITE CAISSE	159.35 \$	ALIMENTS ET REPAS, PIÈCES, POSTE
510387	POSTE CANADA	195.82 \$	ENVOI RELET DECEMBRE 2017
510388	POSTE CANADA	406.36 \$	FRAIS DE POSTE
510389	POSTE CANADA	1 954.58 \$	FRAIS DE POSTE
510390	ENTREPRISES RENE NEWBERRY	149 791.16 \$	DENEIGEMENT RESEAU ROUTIER
510391	FINANCIERE BANQUE NATIONALE	3 370.05 \$	INT DLT - CAMIONS INCENDIE
510392	MARTIN & LEVESQUE INC	925.66 \$	VÊTEMENTS CHAUSSURES ET ACCESS
510393	QUINCAILLERIE ST-MATHIEU	1 080.86 \$	ENT & REP
510394	RONA INC.	- \$	ANNULÉ
510395	CAMP DU LAC VERT	150.00 \$	LOCATION
510396	RONA INC.	644.42 \$	ENT & REP
510397	COMMISSION ADMINISTRATIVE	508.40 \$	C.A.R.R.A. A PAYER - NOVEMBRE
510398	TRUST BANQUE NATIONALE	3 467.70 \$	RPA A PAYER- NOVEMBRE 2017
510399	SYNDICAT DES POMPIERS	207.35 \$	COTISATIONS SYNDICALES NOVEMBRE 2017
510400	LA CAPITALE ASS.	5 580.44 \$	ASSURANCES COLLECTIVES NOVEMBRE 2017
510401	PETITE CAISSE	98.30 \$	ALIMENTS ET REPAS, ACTIVITES
510402	MAGNY JOSEE	100.00 \$	FRAIS ASSISTANCE C.C.U.
510403	CROISÉTIÈRE ALAIN	120.00 \$	FRAIS ASSISTANCE C.C.U.
510404	GAGNON DANIEL	160.00 \$	FRAIS ASSISTANCE C.C.U.
510405	HARNOIS JEAN	160.00 \$	FRAIS ASSISTANCE C.C.U.
510406	LAVERGNE RENE	180.00 \$	FRAIS ASSISTANCE C.C.U.
510407	GUILLEMETTE SUZANNE	180.00 \$	FRAIS ASSISTANCE C.C.U.
510408	CREDIT-BAIL RCAP	855.41 \$	LOCATION PHOTOCOPIEUR
510409	MUMU LA BONNE BOUFFE	275.94 \$	ALIMENTS ET REPAS
510410	CRSBP DU CENTRE-DU-QUEBEC	27.27 \$	LOCATION VOLUMES CRSBP
510411	CLASSEMENT LUC BEAUDOIN INC	15 303.17 \$	AMEUBLEMENT ÉQUIPEMENT BUREAU BIBLIO
510412	JEAME MIKULSKI	95.00 \$	FORMATION ET PERFECTIONNEMENT
510413	LAILA GOSSELIN	- \$	ANNULÉ

LISTE DES COMPTES PAYÉS EN JANVIER			
510414	FRANCIS BELANGER	22.37 \$	FORMATION ET PERFECTIONNEMENT
510415	MARIO PAQUIN	37.94 \$	VÊTEMENTS TRAVAUX PUBLICS
510416	ANDRE RATHIER	- \$	ANNULÉ
510418	LEFEBVRE PIERRE, LEFEBVRE RONALD	99.18 \$	REMBOURSEMENT DE TAXES
510419	ACCESSOIRES D'AUTO LEBLANC	- \$	ANNULÉ
510420	AQLM	- \$	ANNULÉ
510421	BELLEMARE ENVIRONNEMENT	205.78 \$	ENFOUISSEMENT RECUPERATION MATERIAUX BIBLIO
510422	BERNARD GAUTHIER (2012) INC	2 776.60 \$	ENT & REP - C.C., BIBLIOTHEQUE
510423	LABORATOIRES ENVIRONEX	276.63 \$	ANALYSE BACTERIOLOGIQUE
510424	BIONEST	2 414.48 \$	ENT MACHINERIES, OUTILLAGE
510425	FONDS D'INFORMATION	24.00 \$	FONDS DE L'INFORMATION FONCIER
510426	BUROMOBIL ST-MAURICE INC.	126.47 \$	LOCATION MACHINERIE OUTILLAGE
510427	BUROPLUS DIV. COMMERCIALE	573.31 \$	FOURNITURES DE BUREAU
510428	DOCUFLEX 6872506 CANADA INC.	1 135.49 \$	FOURNITURES BUREAU -PHOTOCOPIE
510429	ENTREPRISES SYLVIE DROLET	797.79 \$	ENT & REP
510430	CENTRE DE PEINTURE LECLAIR	148.61 \$	ENT & REP
510431	CENTRE DE TAPIS ET DÉCORATION	5 114.03 \$	ENT & REP BIBLIOTHEQUE
510432	KENWORTH MAURICIE	172.48 \$	ENT & REP VÉHICULES
510433	GROUPE CLR	785.47 \$	COMMUNICATION
510434	COOKE SERRURIER	58.81 \$	ENT & REP - C.C., PATINOIRE
510435	EMCO CORPORATION	793.86 \$	ENTRETIEN REPARATION, ASPHALTE
510436	ENTREPRISES RENE NEWBERRY	846.22 \$	LOCATION MACHINERIE, ENTRETIEN
510437	PUITS & POMPE GELINAS INC	34.43 \$	PRODUITS CHIMIQUES
510438	ENVIRONNEMENT MCM INC.	332.05 \$	ENT MACH. OUTILLAGE ET EQUIP
510439	EPICERIE A. LANGLOIS	48.27 \$	LOISIRS - TOUTE UNE HISTOIRE
510440	DENIS FLAGEOLE	360.00 \$	SERVICE TECHNIQUE
510441	F.Q.M.	95.41 \$	FRAIS DE POSTE
510442	JACQUES GOULET	354.78 \$	PARC RECREOFORESTIER
510443	GRAND-MÈRE AUTO-NEIGE ENR	37.15 \$	ENT & REP VÉHICULES, PATINOIRE
510444	RONA INC.	135.53 \$	ENT & REP
510445	HOCKEY LEMAY - SPI	445.54 \$	VÊTEMENTS CHAUSSURES TRAVAUX PUBLICS
510446	SERVICE D'ALARME JOCELYN JACOB	183.96 \$	ENT & REP
510447	LESSARD BUICK CHEVROLET	59.59 \$	TRANSPORT DISTRIBUTION ALIMENTAIRE

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

510448	LIBRAIRIE L'EXEDRE	147.73 \$	ACHATS LIVRES & ACCES BIBLIO
510449	LOCATION ST-TITE	336.31 \$	LOCATION MACHINERIE ET OUTILLAGE
510450	MAISON DE L'ABONDANCE	150.00 \$	FRAIS PAYES D'AVANCE
510451	J. Y. MARTEL TRANSPORT INC	166.71 \$	TRANSPORT MATERIAUX BIBLIOTHEQUE
510452	MASKICOM	1 027.19 \$	ADMINISTRATION INFORMATIQUE
510453	MAXI METAL INC.	217.99 \$	ENT ET REP MACHI, OUTIL EQUIP
510454	MOISSON MAURICIE	111.00 \$	PROJET MOISSON MAURICIE
510455	MRC DE MASKINONGE	5 856.15 \$	SERV. SCIENTIFIQUES & GENIE, INFORMATIQUE
510456	MRC DE MASKINONGE	3 005.00 \$	VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES - OCTOBRE
510456-2	MRC DE MASKINONGE	2 778.59 \$	ENFOUISSEMENT DES DECHETS - NOVEMBRE
510456-3	MRC DE MASKINONGE	10 695.00 \$	VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES - NOVEMBRE
510457	MUNICIPALITE DE ST-ELIE-DE-CAXTON	691.74 \$	SERVICES TECH - ENTRAIDE
510458	NORDIKEAU INC.	93.13 \$	ANALYSE BACTÉRIOLOGIQUE
510459	PERRO LIBRAIRE	15.70 \$	ACHATS LIVRES & ACCES BIBLIO
510460	PETROLES DESHAIES	1 194.44 \$	ESSENCE ET HUILE DIESEL
510461	PG SOLUTIONS INC	14 315.55 \$	CONTRAT ENTRETIEN PG ET GESTIONNAIRE
510462	QUINCAILLERIE ST-MATHIEU	206.21 \$	PIECES ET ACCESSOIRES
510463	SANIMONT INC	1 107.21 \$	ENT ET REP BATIMENT ET TERRAIN
510464	SERVICE CITÉ PROPRE INC.	15 738.74 \$	COLLECTE & TRANSPORT ORDURES NOV.-DEC.
510465	SOLUTESTS	6 245.63 \$	ENT REP EDIFICE MUNICIPAL, BIBLIO, C.C.
510466	SERVICES TECHNIQUES INCENDIE	1 899.54 \$	PRODUIT CHIMIQUE, LOCATION MACHINERIE
510467	VALLEE DU PARC	1 733.88 \$	SOUPER RECONNAISSANCE ANNUEL EMPLOYÉS

LISTE DES COMPTES - 15 JANVIER 2018			
PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES ET SOLUTION BANCAIRE PAIEMENT INTERNET			
NO PRÉ.	FOURNISSEUR		MONTANT
501815	Bell - Bibliothèque		70.51 \$
501816	Bell - Bureau municipal		70.51 \$
501817	Bell - Centre communautaire		76.26 \$
501818	Bell - Cellulaires		71.12 \$
501819	Hydro - Aqueduc village		320.20 \$
501820	Hydro - Centre communautaire		749.61 \$
501821	Hydro - Édifice municipal et caserne		746.41 \$
501822	Hydro - Biblio + Panneau		537.95 \$
501823	Hydro - 200 de la Canadienne (eaux usées)		412.59 \$
501824	Hydro - Garage		1 161.40 \$
501825	Hydro - Luminaires		778.00 \$
501826	Hydro - du Galet (Eau potable-Station # 1)		167.90 \$
501827	Hydro - 351 du Canton (Eau potable - Station #2)		62.76 \$
501828	MasterCard (Achat pour Biblio et Station eaux usées)		894.25 \$
501829	Ministère du Revenu		13 407.27 \$
501830	Receveur Général - Taux réduit		3 931.25 \$
501831	Receveur Général - Taux régulier		861.89 \$
			24 319.88 \$
SALAIRES - 15 JANVIER 2018			MONTANT
Conseil municipal			3 736.91 \$
Employés municipaux			54 141.12 \$
Pompiers			8 337.31 \$
			66 215.34 \$

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes ci-dessus.

Valérie Bergeron, CPA, CA
Directrice générale et secrétaire-trésorière

2018-01

Il est proposé par _____, conseiller, appuyé par _____, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (6), que le conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc adopte la liste des comptes soumis et en autorise les paiements.

ADOPTÉE

05. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

5.1 Adoption du Règlement 2017-08 pour l'entretien du chemin du Lac-Jackson (11 à 136) Hiver 2017-2018

Considérant qu'une dispense de lecture a été demandée, lors de l'avis de motion et que chacun des membres du conseil reconnaît avoir reçu une copie du Règlement 2017-08, déclare l'avoir lu et renonce à sa lecture;

2018-01

Il est proposé par _____, conseiller, appuyé par _____, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (6) que le conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc adopte le Règlement 2017-08 pour l'entretien ou l'amélioration du chemin du Lac-Jackson (11 à 136) - hiver 2017-2018, comme ci au long rédigé.

ADOPTÉE

5.2 Adoption du Règlement 2017-09 pour l'entretien du chemin des Marcottes (1035 à 1320) Hiver 2017-2018

Considérant qu'une dispense de lecture a été demandée, lors de l'avis de motion et que chacun des membres du conseil reconnaît avoir reçu une copie du Règlement 2017-09, déclare l'avoir lu et renonce à sa lecture;

2018-01

Il est proposé par _____, conseiller, appuyé par _____, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (6) que le conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc adopte le Règlement 2017-09 pour l'entretien ou l'amélioration du chemin des Marcottes (1035 à 1320) - hiver 2017-2018, comme ci au long rédigé.

ADOPTÉE

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

5.3 Avis de motion et présentation du projet de Règlement 2018-01 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

2018-01

Avis de motion et présentation d'un projet de règlement est donné par _____ conseiller, qu'à une prochaine session ou à une session subséquente sera présenté pour adoption, le Règlement 2018-01 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Que le projet de Règlement a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

Qu'une dispense de lecture du règlement est demandé.

ADOPTÉE

5.4 Rémunération des élus municipaux – Augmentation 2018

Considérant l'article 8 du règlement 2015-03 qui stipule que, pour chaque exercice, un pourcentage correspondant au taux d'augmentation de l'indice à la consommation pour le Québec établi par Statistique Canada indexera la rémunération et l'allocation des dépenses des élus municipaux;

Considérant l'application du Règlement 2015-03, la rémunération salariale des élus municipaux doit être ajustée en fonction de l'IPC 2016 et 2017 ;

Considérant que l'ajustement salariale sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2018 en tenant compte d'un taux d'augmentation de 0.9441%;

2018-01

Il est proposé par _____, conseiller, appuyé par _____, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (6) que les membres du conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, à effectuer les modifications de la rémunération des élus en fonction du calcul du taux d'augmentation de 0.9441% pour l'augmentation annuelle pour l'année 2018.

ADOPTÉE

06. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet à l'ordre du jour

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

07. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Ouverture de poste (interne) - embauche d'un (1) employé permanent, temps plein - journalier/opérateur de machinerie lourde - travaux publics

Considérant les orientations prises par le conseil municipal lors de l'adoption du budget 2018;

Considérant la volonté d'établir un poste permanent, temps plein au sein des travaux publics pour pallier aux nombreuses tâches;

2018-01

Il est proposé par _____, conseiller, appuyé par _____, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents (6) que la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc procède à l'ouverture de poste à l'interne pour l'embauche d'un (1) journalier/opérateur de machinerie lourde permanent, temps plein, pour le département des travaux publics à raison de 40 heures par semaine sujet à horaire variable;

Que le taux horaire est établi selon la charte salariale en vigueur;

Que l'affichage interne soit faite jusqu'au 22 janvier 2018, à 12h00, période selon laquelle les candidatures pourront être déposées, au bureau de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc ou par courriel à administration@saint-mathieu-du-parc.ca.

Que l'entrée en fonction est prévue le 29 janvier prochain;

ADOPTÉE

08. URBANISME

8.1 Demande de résidence de tourisme pour le 1061, chemin des Bernaches, lot 6 087 326 : implantation d'une résidence de tourisme d'une (1) chambre à coucher

Considérant qu'une demande datée du 8 novembre 2017 a été déposée pour le 1061, chemin des Bernaches, lot 6 087 326;

Considérant qu'il s'agit d'une demande d'autorisation d'un usage conditionnel pour l'exploitation d'une résidence de tourisme d'une (1) chambre à coucher;

Considérant que le demandeur a fourni tous les renseignements et documents nécessaires à l'analyse de sa demande, tel que prescrit à l'article 4.2. du Règlement relatif aux usages conditionnels (règlement);

Considérant que le comité a évalué la demande selon la liste de critères énoncés à l'article 7.1. du règlement qui touche notamment des aspects reliés aux caractéristiques physiques du bâtiment, à

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

l'aménagement du terrain et aux impacts potentiels sur le milieu environnant et le voisinage;

Considérant que le propriétaire de la résidence voisine (1071) a confirmé par écrit qu'il acceptait la présence de cette résidence de tourisme;

Considérant que l'autre voisin (1051) est le demandeur lui-même;

Considérant que l'acceptation de la demande ne cause aucun préjudice aux voisins;

Considérant que le Conseil a pris connaissance de la recommandation du Comité Consultatif d'urbanisme;

2018-01

Il est proposé par _____, conseiller, appuyé par _____, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (6) que le conseil autorise un usage conditionnel pour l'exploitation d'une résidence de tourisme d'une (1) chambre à coucher au 1061, chemin des Bernaches.

ADOPTÉE

8.2 Entérinement correspondance envoyée au Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles – projet « Le Baluchon des lacs »

2018-01

Il est proposé par _____, conseiller, appuyé par _____, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (6) que soit entériné la lettre, datée du 15 janvier 2018, envoyée à madame Françoise Bouchard, directrice régionale du Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles pour le projet « Le Baluchon des lacs ».

ADOPTÉE

09. HYGIÈNE DU MILIEU & ENVIRONNEMENT

Aucun sujet à l'ordre du jour

10. DÉVELOPPEMENT, COMMUNICATIONS, CULTURE & LOISIRS

10.1 Appel de candidature pour l'embauche d'un (1) employé permanent, temps plein – agent au développement et à la vie communautaire

Considérant que le poste de gestionnaire des loisirs est vacant depuis le mois de septembre 2017;

Considérant les orientations prises par le conseil municipal lors de l'adoption du budget 2018 afin de réorienter le poste en modifiant son axe de direction;

2018-01

Il est proposé par _____, conseiller, appuyé par _____, conseiller et résolu à

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

l'unanimité des conseillers présents (6) que la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc l'ouverture de poste pour l'embauche d'un (1) agent au développement et à la vie communautaire permanent, temps plein, pour le département de développement, communications, loisirs et culture à raison de 32 heures par semaine;

Que le taux horaire est établi selon la charte salariale en vigueur.

Que l'appel de candidature a été lancée le 22 décembre dernier pour se terminer le 21 janvier prochain;

Que les candidatures doivent être reçues au plus tard le 21 janvier 2018, au bureau de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc ou par courriel à l'adresse : direction@saint-mathieu-du-parc.ca.

ADOPTÉE

10.2 Contribution financière - Club de plein air Le Huard

Considérant que le conseil municipal a reçu une demande d'aide financière datée du 21 novembre 2016 pour soutenir le Club de plein air Le Huard à l'entretien de leurs pistes de ski de fond;

Considérant l'importance pour la Municipalité d'avoir des infrastructures afin que les citoyens pratiquent des sports d'hiver;

Considérant l'article 91, alinéa 2, de la Loi sur les compétences municipales stipulant que : *toute municipalité locale peut accorder une aide dans les matières suivantes : la création et la poursuite, sur son territoire ou hors de celui-ci, d'oeuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;*

2018-01

À ces causes, il est proposé par _____, conseiller, appuyé par _____, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents (6) que le conseil municipal supporte les efforts du Club de plein air Le Huard et alloue la somme de deux cent cinquante dollars (250 \$), pour aider à l'entretien des pistes de ski de fond.

ADOPTÉE

10.3 Contribution financière - Organisme Vision St-Maurice

Considérant que le conseil a reçu une demande d'aide financière datée du 4 décembre 2017 pour soutenir l'organisme Vision St-Maurice afin qu'il procède à l'encensement contrôlé de la rivière Shawinigan;

Considérant que, par ce procédé, l'organisme favorise ainsi la pêche sportive et offre une publicité offtant ainsi une ouverture sur le tourisme pour notre municipalité;

Considérant l'article 91, alinéa 2, de la Loi sur les compétences municipales stipulant que : *toute municipalité locale peut accorder*

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

une aide dans les matières suivantes : la création et la poursuite, sur son territoire ou hors de celui-ci, d'oeuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

2018-01

À ces causes, il est proposé par _____, conseiller, appuyé par _____, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents (6) que le conseil municipal supporte les efforts de l'organisme Vision St-Maurice et alloue la somme de sept cent cinquante dollars (750 \$) afin qu'il procède à l'encemensement contrôlé de la rivière Shawinigan.

ADOPTÉE

11. AUTRES SUJETS

12. PRÉSENCE À LA SÉANCE

Un total de _____ citoyens ont assisté à l'assemblée.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la présente séance est levée à _____.

APPROBATION DU BROUILLON SÉANCE TENANTE POUR L'EXÉCUTION DES RÉSOLUTIONS

Je, Josée Magny, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal du Québec.

Josée Magny
Mairesse
Présidente d'assemblée

Valérie Bergeron, CPA, CA
Directrice générale
/secrétaire-trésorière